



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22068
14 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 14 JANVIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'initiative que le Président du Conseil présidentiel de la République du Yémen, le colonel Ali Abdullah Saleh, a présentée à la séance du Conseil des députés qui s'est tenue ce jour, le 14 janvier 1991, en vue de parvenir au règlement pacifique de la crise qui sévit dans le Golfe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdalla Saleh AL-ASH TAL

Annexe

1. L'Iraq se retire du Koweït.
2. Des forces arabes et internationales, sous la supervision de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation des Nations Unies, entrent dans la zone du conflit.
3. Les forces étrangères présentes dans la région s'en retirent dès que l'Iraq accepte de se retirer du Koweït.
4. Le Conseil de sécurité s'engage à mettre en oeuvre ses résolutions relatives au conflit arabo-israélien en hâtant la tenue de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.
5. Les Etats qui disposent de forces dans la région du Golfe et de la péninsule arabique s'engagent à ne pas recourir à la force contre l'Iraq.
6. Dès que les parties au conflit acceptent les présentes propositions, l'embargo économique contre l'Iraq est levé.
